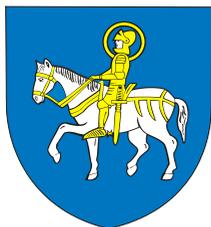


BULLETIN #150 MUNICIPAL



JANVIER 2025 COMMUNE DE CARSPACH



Rédaction et impression : Mairie de CARSPACH

LE MOT DU MAIRE



Chères Carspachoises, chers Carspachois,

En début d'année il est de tradition de présenter ses vœux à sa famille, à ses amis. Il me revient l'honneur et le plaisir d'adresser à chacune et chacun d'entre vous mes meilleurs vœux pour 2025.

Je fais le vœu que nos idées nous rassemblent pour nous permettre de bien vivre ensemble dans le respect et la tolérance de tous.

Je fais le vœu que notre énergie citoyenne nous invite à dessiner ensemble l'avenir de notre commune.

Je fais le vœu que notre intelligence collective nous unisse pour offrir à nos enfants et à tous nos habitants l'avenir qu'ils méritent.

Pour essayer de faire en sorte que ces trois vœux se réalisent, votre équipe municipale doit s'appuyer sur trois valeurs essentielles, la responsabilité, la transparence et la loyauté. C'est l'incarnation de ces trois valeurs qui doivent conduire chacune des décisions que nous prenons.

La responsabilité qui implique d'assumer notre mission dans l'intérêt de la commune et de ses habitants.

La transparence car notre action publique doit être claire, annoncée et partagée.

La loyauté car il faut respecter la fonction et rester fidèle à nos engagements comme à nos convictions.

Au nom de toute l'équipe municipale, élus et salariés, belle et douce année 2025.

Votre maire
Rémi Spillmann

FONCTIONNEMENT DE LA MAIRIE : HORAIRES

LUNDI	09h00 à 12h00
MARDI	09h00 à 12h00 - 14h00 à 18h00
MERCREDI	09h00 à 12h00
JEUDI	09h00 à 12h00 - 14h00 à 17h30
VENDREDI	09h00 à 12h00

Le secrétariat de mairie est joignable au **03 89 40 99 06** tous les jours de 8h à 12h ainsi que les lundi, mardi et jeudi après-midi de 13h30 à 17h30

L'association des arboriculteurs de Ballersdorf et environ interviendra le **SAMEDI 18 JANVIER 2025** pour la taille des arbres fruitiers de la Presqu'Îll. A cette occasion les bénévoles proposent à tout un chacun de venir découvrir cette technique.



Les prochaines battues de chasse auront lieu :

Pour le lot n°02 (qui englobe le massif de l'Elsberg et la zone au sud de la voie ferrée vers Hirtzbach et Fulleren). :
- les 05, 19 et 31 janvier 2025

Pour le lot n°01 (qui englobe le massif du Forst et la zone au nord de la voie ferrée vers Aspach et Hagenbach) :
- les 04 et 19 janvier 2025
- le 1^{er} février 2025

Les battues démarrent à 9h pour se terminer à 17h au plus tard.





CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2024

Les 17 conseillers réunis (Pascal HELL était excusé) sous la présidence du Maire, Rémi SPILLMANN, ont délibéré sur l'ordre du jour suivant:

AFFAIRES FINANCIÈRES

Les élus ont été informés d'un virement de crédit de 32 000 € effectué pour permettre de solder le paiement des travaux d'aménagement de l'ancien Crédit Mutuel. Cette décision a été prise par le maire dans le cadre de la fongibilité des crédits accordée par le conseil dans le cadre du budget 2024.

Le conseil a également autorisé le Maire à engager certaines dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2025. Ces crédits se limitent strictement au quart du budget voté en 2024 soit 323 447,91 €.

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Deux opérations ont été approuvées par les édiles. En premier lieu la rétrocession des voiries et réseaux du lotissement PANORAMA. Ce dossier était en suspens depuis la fin des travaux en 2008 suite à un litige sur l'ouvrage de rétention d'eau pluviales de la rue des Violettes.

D'autre part, une cession de deux parcelles, formant les berges de l'étang dit « Schnitzlerweiher » au propriétaire de ce plan d'eau, la SCI Trois Porte du Miroir a été actée pour un montant de 500,00 €.

POINT DIVERS

Le Maire a souhaité faire le point sur les différents dossiers en cours (et dont il est plus longuement question ci-contre et aux pages suivantes) à savoir le barreau Ouest d'Altkirch porté par le Collectivité européenne d'Alsace et Rivières de Haute Alsace ainsi que la zone d'aménagement concerté au lieu-dit Neuweg portée par la communauté de communes Sundgau.

Cette séance a été l'occasion pour certains agriculteurs présents dans la salle de pouvoir échanger avec les élus sur les problématiques de disparition des terres agricoles qu'engendrent ces deux projets cumulant une surface d'environ 23 hectares et dont une large majorité est actuellement cultivée. Ils ont eu cœur à rappeler qu'une fois consommée, la terre agricole a disparu malgré les différents mécanismes de compensations et qui ne sont d'ailleurs pas avantageux pour les exploitants non propriétaires dans ce secteur.

Le conseil a validé le règlement du cimetière communal qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2025

Vous pouvez retrouver l'ensemble du procès-verbal de cette séance sur le site internet de la commune : www.carspach.fr

ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ

Lors du dernier conseil communautaire, les élus intercommunaux ont défini les modalités de concertation du public avant la création de la ZAC qui s'étendrait entre le rond-point RD 419/RD68, la voie ferrée et l'entrée de l'agglomération de Carspach.



Il est donc possible pour tout un chacun de se déplacer en Mairie afin d'enregistrer une observation dans le registre prévu à cet effet. Afin de mieux connaître ce projet nous vous invitons à consulter le site internet de la communauté de communes Sundgau <https://cc-sundgau.fr/>. Vous y trouverez prochainement le dossier complet relatif à ce projet de zone à vocation artisanale ce qui vous permettra de donner votre avis.

Une réunion publique est également programmée le :

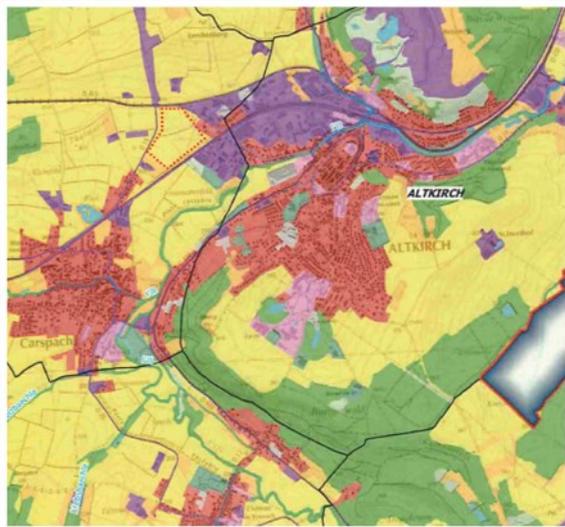
JEUDI 09 JANVIER 2025 À 18H00

dans la salle des Hussards/ CeA au Quartier Plessier

Si ce sujet vous intéresse nous vous invitons cordialement à y participer. Il n'y a pas d'inscription nécessaire.

La consultation du public sera ouverte à minima jusqu'à la décision de la CCS de créer cette zone d'aménagement concerté soit au minimum jusqu'à la fin du mois de février 2025.

** Il est précisé que la procédure d'aménagement de cette ZAC comportera ultérieurement une phase d'enquête publique sur le projet final.*



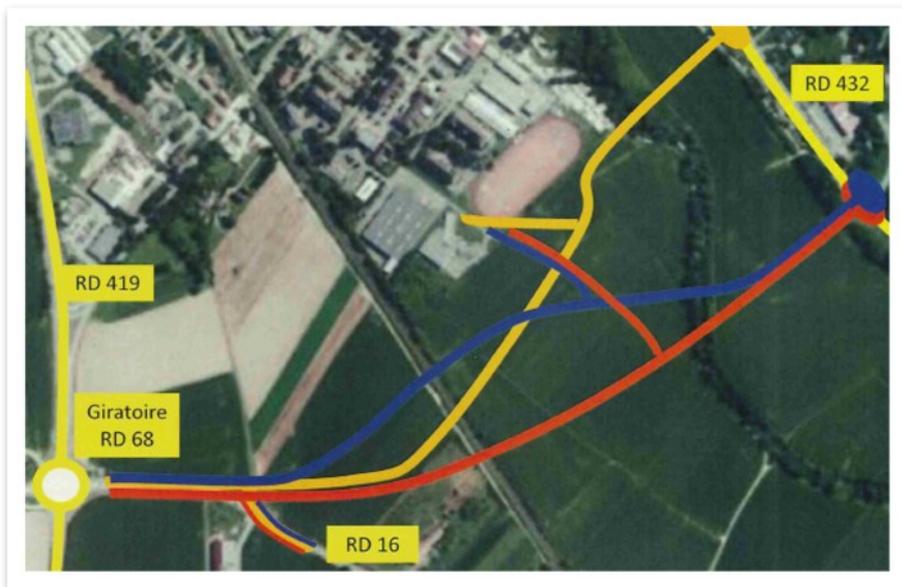
AMÉNAGEMENT DU BARREAU OUEST D'ALTKIRCH



Il est au cœur de débats passionnés depuis plus d'une trentaine d'année, *d'autant qu'il devait être la suite directe de la déviation d'Aspach*, le barreau Ouest d'Altkirch est désormais officiellement programmé dans les travaux de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le Maire de Carspach, Rémi SPILLMANN a en effet participé, en compagnie de Gilles FREMIOT, président de la communauté de communes Sundgau, à la conférence de presse de Nicolas JANDER, vice-président de la CeA et Maire de la ville d'Altkirch, le mardi 17 décembre dernier.

Ce moment a été l'occasion de présenter les principales caractéristiques de cet aménagement routier dont le coût est estimé à 22,7 millions d'euros. La future voie suivra le tracé « jaune » ci-dessous du giratoire actuel à la RD 432 en longeant le Quartier Plessier (*qui y sera raccordé*) et la future zone d'aménagement concerté.





Cet aménagement routier sera construit sur une retenue d'eau dont le but est de protéger la basse ville d'Altkirch des effets dévastateurs d'une prochaine crue centennale. Dans le fonctionnement normal, l'Ill s'écoule directement en aval de Carspach et un dispositif est mis en place pour pouvoir permettre l'épanchement des eaux dans le lit majeur de l'Ill sur le ban de Carspach, de la future voie vers l'amont.

Les élus communaux seront bien évidemment vigilants pour que ce nouvel aménagement ne nuise pas à la commune au-delà des nuisances que connaîtront bien entendu les agriculteurs de ce secteur.

Ils n'oublieront pas non plus les riverains des routes d'Altkirch et de Hirtzbach. Car, si la réalisation de ce barreau devrait permettre une réduction conséquente de la circulation dans le centre village, celle de la RD n°432 sera sans doute renforcée.



Les prochains mois seront l'occasion de réfléchir et de proposer de nouveaux aménagements pour que ce projet tant attendu ne se fasse pas au détriment de certains mais profite réellement à l'ensemble des carspachaises et des carspachois.



FÊTE DE NOËL DES SÉNIORS

Le dimanche 08 décembre 2024 a eu lieu la traditionnelle fête de Noël des aînés de notre commune (l'on pourrait même dire des plus sages). A cette occasion les conseillères et conseillers municipaux ont eu à cœur de se mettre « au service » pour offrir à la joyeuse assemblée un moment chaleureux et convivial ponctué des interventions de la Chorale Sainte Cécile, de la Musique Municipale, de la compagnie des Majorettes, de l'irremplaçable Rino et de Monique Reinner !

Olivier Stemmelin, curé de la paroisse et le Maire, Rémi Spillmann ont pu se réjouir, avec humour, de retracer cette année 2024 et de présenter leurs meilleurs vœux pour une année 2025 qui se veut ambitieuse malgré la morosité ambiante. Espérons, comme en ce dimanche, qu'elle n'aura prise sur aucun d'entre-nous. C'est en tout cas un bien bel exemple à suivre !



Reinner



VISITE DE SAINT-NICOLAS

S'il est un moment à la fois attendu, car c'est le signe de la fin de l'année qui s'annonce, et craint, car après tout il est question de savoir si on a été bien sage, c'est la venue de Saint-Nicolas chez nos chères petites têtes blondes de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

Vous pouvez être rassurés, les enfants de Carspach étant sages comme des images, le Saint-Nicolas a été généreux et très reconnaissant de l'accueil que lui ont réservé les enfants avec moult chants et poèmes en son honneur.

La Municipalité tient quant à elle à remercier l'ensemble des mécènes qui participent fidèlement à la confection des paquets de friandises remis à cette occasion : le Crédit Mutuel, les enseignes Leclerc d'Altkirch et de Hirsingue, le Super U d'Altkirch, Aldi Carspach, Mc Donald's et Burger King et enfin l'entreprise Arnes Thermique d'Altkirch.



URBANISME

Dossiers instruits par la Mairie du 01.12 au 31.12 2024

PERMIS DE CONSTRUIRE

- SCI du Lerchenberg représentée par Jean-Jacques BISSEL Parc d'activités Nord
Construction d'un bâtiment commercial
- M. Victor SEILER *2, rue des Champs*
Création de deux logements dans une grange
- M. Raphaël FONTAINE *Lot. Plein Champs*
Construction d'une maison individuelle

DÉCLARATION PRÉALABLE

- EDF Solutions solaires par Mme. Aissa REHABI *1, rue des Mésanges*
Installation d'un générateur photovoltaïque
- FRH représenté par Monsieur Ilan COHEN *3, rue des Bouleaux*
Mise en place de panneaux photovoltaïques
- M. Pascal GILARDONI *15, rue du Petit Bois*
Mise en place de panneaux photovoltaïques
- M. Cyril SCHOEPFER *43, rue Oberdorf*
Création d'un auvent sur une terrasse existante
- HM Environnement par M. David HADEGE *6, rue des Mésanges*
Mise en place de panneaux photovoltaïques

DÉPÔT DÉMATÉRIALISÉ

Toutes vos démarches d'urbanisme peuvent être dématérialisées :
Grâce à la dématérialisation, vous pourrez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.

Dès aujourd'hui...

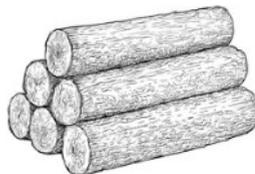
**Vous avez un projet de construction, d'aménagement ou de démolition ?
Vous souhaitez faire une déclaration préalable de travaux ou demander un
certificat d'urbanisme ? Connectez-vous au téléservice via le lien :**

[HTTPS://IDEAU.ATREAL.FR](https://ideau.atreal.fr)

Choisissez votre démarche et laissez-vous guider !

Selon la saisie de vos informations, le téléservice vous permet d'éditer le bon formulaire CERFA automatiquement pré-rempli, puis de le transmettre avec vos pièces justificatives. N'hésitez pas à contacter la Mairie au 03 89 40 99 06.

BOIS DE CHAUFFAGE



Comme chaque année, la commune mettra en vente des stères de bois de chauffage de la forêt communale qui seront commercialisés **uniquement sur réservation**.

Les stères seront disponibles au printemps 2025

Les personnes désireuses d'acheter du bois enstéré pourront commander, à l'aide du talon-réponse ci-dessous, la quantité souhaitée de stères :

HÊTRE ET FRÊNE (mélange) 62,00 € H.T. le stère (TVA à 10%)

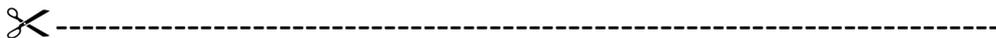
Commande à retourner en Mairie au plus tard pour le 28 février 2025

Les personnes qui sont intéressées par des perches à couper ou par des fonds de coupes sont priées dès à présent de prendre contact avec :

M. Nicolas BIDOLI, Technicien forestier territorial

11, rue Principale 68210 FULEREN

Tél : 06 11 74 53 15



TALON À DÉCOUPER ET À RETOURNER EN MAIRIE AVANT LE 28 FEVRIER 2025
COMMANDE DE BOIS DE CHAUFFAGE

NOM : Prénom :

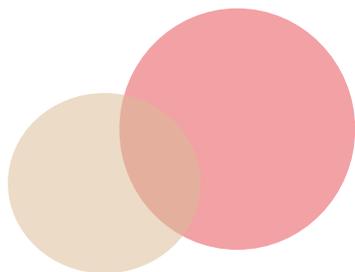
Adresse :

Téléphone :

Nombre de stères en bois souhaité :

Fait à Carspach, le

Signature :



LES NUISANCES SONORES



Les beaux jours d'automne engendrent parfois quelques désagréments tels que des bruits intempestifs de tondeuses, d'engins bruyants en tous genres...

RAPPEL : Il est **interdit** d'utiliser ces appareils bruyants, ainsi que de déverser des verres de rebut (bouteilles, flacons, etc...) dans les différents conteneurs, aux horaires suivants :

<p style="text-align: center;"><u>au cours de la période</u> <u>« horaires d'été »</u> à compter du 30 mars 2025</p> <p><u>les jours ouvrables</u> avant 7h30 entre 12h00 et 13h30 après 20h00</p> <p><u>les samedis</u> avant 7h00 entre 12h00 et 13h30 après 19h00</p> <p><u>les dimanches et jours fériés</u> Toute la journée</p>	<p style="text-align: center;"><u>au cours de la période</u> <u>« horaires d'hiver »</u> Du 27 octobre 2024 au 29 mars 2025</p> <p><u>les jours ouvrables</u> avant 8h00 entre 12h00 et 13h30 après 18h00</p> <p><u>les samedis</u> avant 8h00 entre 12h00 et 13h30 après 17h00</p> <p><u>les dimanches et jours fériés</u> Toute la journée</p>
--	---

SONT INTERDITS, les cris et tapages nocturnes sur les voies et lieux publics ainsi que sur les propriétés privées.



A RETENIR

informations utiles

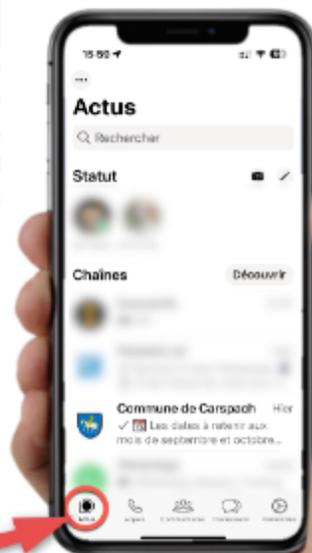
La commune de Carspach lance sa chaîne WhatsApp!

Application de communication la plus utilisée au monde, WhatsApp a lancé récemment la fonctionnalité « des chaînes publiques ». Ce nouveau fil d'actualité gratuit et interactif permet aux utilisateurs d'avoir accès à des contenus en seulement quelques clics.



La commune de Carspach a donc décidé de créer sa propre chaîne afin de vous tenir informé des dernières nouvelles de la commune (manifestations, coupures d'eau/ d'électricité, travaux, etc.)

Rejoignez la communauté pour ne rien manquer de la vie du village en scannant le QR Code ci-dessous ou en navigant vers bit.ly/CarspachActus



N'oubliez pas de cliquer sur « Suivre »





PERSONNEL COMMUNAL

Le mercredi 04 décembre 2024, l'Amicale du personnel communal, qui regroupe l'ensemble des salariés actifs de la commune et les retraités qui le désirent, s'est rendue à l'Ecomusée d'Alsace pour fêter Noël sur des airs d'antan.

Cette sortie a permis aux collègues de se retrouver pour un moment convivial et surtout de partager les souvenirs qui ne manquent pas d'égayer les années passées au sein de la commune et au service des carspachaises et des carspachois.

La visite de ce lieu emblématique de l'histoire de l'Alsace a aussi été une bonne occasion de se rappeler l'attachement de nos agents au bien vivre ensemble, avec simplicité mais aussi avec beaucoup d'envie et de créativité pour les années à venir !



Musique Municipale de Carspach

Direction : Sandra Labeth



Concert de la Nouvelle année

**Entrée libre,
plateau**

Eglise de Heimersdorf

18 janvier 2025

20h00

LES DATES À RETENIR

aux mois de janvier et février 2025



KILIANSTOLLEN

Vendredi 24 janvier 2025

Assemblée générale

PÉGASE AIR CLUB

Vendredi 31 janvier 2025

Assemblée générale

FASCHT

Vendredi 17 janvier 2025

Assemblée générale

MUSIQUE MUNICIPALE

Mardi 21 janvier 2025

Assemblée générale

UCH FOOTBALL

Samedi 1^{er} février 2025

Repas carpes frites

Dimanche 02 février 2025

Tournoi EJCS

DON DU SANG

Vendredi 14 février 2025

Collecte à Carspach

SAPEURS POMPIERS

Vendredi 07 février 2025

Assemblée générale



RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES ACTUALITÉS ET
L'AGENDA DE LA COMMUNE SUR LE SITE INTERNET

WWW.CARSPACH.FR



Suivez la commune de Carspach sur WhatsApp
pour ne rien manquer de la vie du village en
scannant ce QR Code ou en navigant vers
bit.ly/CarspachActus

